COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Tenu à 18h30 en mairie de Légny sur convocation de Mme le Maire

Présents : Mesdames BANES Nathalie, BOYER Nicole, CHARENSOL Marjolaine, JOVILLARD Sylvie, LOUIS Christine, RATTON Michèle, RODET Fabienne et Messieurs BONNARD Anthony, COCHET Bruno, LEBLANC Michel, PUPAT Patrick, RECHAGNIEUX Eddy, SAUNIER Emmanuel et THEVENET Olivier.

Absents excusés : Madame FRANCESCHI Véronique (pouvoir à Mme LOUIS)

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Nathalie BANES

Délibérations à l'ordre du jour :
2026-14 Approbation Compte administratif 2025
2026-15 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)-
2026-16 Désignation des membres de la Commission Communale d'Action sociale (CCAS)
2026-17 Désignation des élus représentant la commune aux commissions de la CCBPD
2026-18 Validation tarifs de la cantine-garderie
2026-19 Droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser
2026-20 Demande subvention au titre des amendes de police

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 n'ayant appelé aucune remarque ni correction, est adopté par les membres du Conseil

2026-14 Approbation Compte administratif 2025

Désormais nous sommes en compte financier unique, c'est-à-dire que la saisie comptable est unique entre la commune et le Trésorier-payeur (jusqu'alors, nous devions valider la conformité entre le compte de gestion (celui de la Trésorerie) et le compte administratif (celui de la commune). Dès lors, qu'aucune anomalie n'a été identifiée par le Trésorier payeur, le compte financier unique peut être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Recettes

Il faut d'abord relever que c'est un exercice qui a bénéficié d'un excédent de fonctionnement cumulé de 229706,65 euros.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont restées globalement favorables : une estimation prudente des dotations d'état a permis de dégager un excédent de 8000 euros et la taxe additionnelle sur les droits de mutation est restée favorable pour la commune malgré la baisse du marché immobilier à 36741 euros.

Sur les recettes dynamiques à la main de la commune, la Location salle des fêtes a généré un résultat annuel de 5800 euros et les loyers sont restés stables toute l'année, ce qui a garanti une recette d'un peu plus de 100.000 euros

Enfin, cet exercice a enregistré côté investissement un versement de FCTVA de 48116 euros.

Dépenses

En investissement : il faut noter la poursuite des prestations des bureaux d'études PLU, du solde du Plan Paysage et de l'architecte pour l'extension de la Halle

Des travaux sur nos batiments publics ont nécessité un montant de 35333 euros inclus un acompte pour Green-On sur le projet des plateformes vélos et la commune a racheté un nouveau broyeur pour le service technique

En fonctionnement, Coté fluides : une légère augmentation de la facture d'eau (+1700 euros sur l'estimation budgétaire dont la mise en service du compteur eau et de l'abonnement du 3ème local Ponts-Tarrets) mais en revanche une maitrise des consommations de chauffage et d'électricité (-4800 euros par rapport aux sommes initialement budgétées)

Les dépenses de RH ont correspondu aux hypothèses budgétées et sont donc restées dans l'enveloppe votée.

L'exercice 2025 se clôt ainsi :
Dépenses d'investissement réalisées 319280,01 euros
Recettes d'investissements réalisées 295931,45

Dépenses de fonctionnement réalisées 436402,70 euros
Recettes de fonctionnement réalisées 598939,12 euros

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 de :

- Investissement : -23348,56
- Fonctionnement : +162536,42
- Résultat global de 139187,86 euros
-

Le conseil Municipal, n'ayant pas besoin de précision complémentaire, il est procédé au vote de cette délibération :

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 - Unanimité : oui

2026-15 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)-

La commission communale des impôts directs se réunit une fois / an. Elle a pour mission de donner un avis sur les modifications d'évaluation et nouvelles évaluations recensées par l'administration fiscale à la suite des permis de construire, déclarations de travaux, division de parcelles…opérés par les particuliers et/ou sociétés

Présidée par le Maire, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. âgés d'au moins 18 ans, de nationalité française et inscrit aux rôles des impositions directes locales, choisies parmi une liste de 24 noms.

Les candidatures soumises sont les suivantes : Mesdames BANES Nathalie, BOYER Nicole, CHARENSOL Marjolaine, CLERC-BRACON Julie, FAVRE Paulette, FRANCESCHI Véronique, JOVILLARD Sylvie, LOUIS Christine, MERLE Geneviève, RATTON Michèle, RODET Fabienne et Messieurs BERTY Alain, BONNARD Anthony, CHALEARD Jean, COCHET Bruno, DELESTRA Jean-Claude LEBLANC Michel, POUDROUX Laurent, PUPAT Patrick, RATTON Aurélien, RECHAGNIEUX Eddy, ROLLAND Jean-Luc, SAUNIER Emmanuel et THEVENET Olivier.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 - Unanimité : oui

2026-16 Désignation des membres de la Commission Communale d'Action sociale (CCAS)

La commission communale d'Action sociale accompagne les habitants de la commune en fragilité sociale, de santé et/ou familiale. Elle se charge également d'organiser une fois/an un repas de Noel et un voyage avant l'été dans l'objectif de maintenir le lien entre les habitants âgés de 70 ans et plus.
Le CCAS dispose d'un budget propre dont les recettes de financement proviennent de la subvention annuelle communale et des participations des invités au repas de Noel et du voyage.
Cette commission est présidée par le Maire et peut accueillir élus (nombre à convenance) comme bénévoles.

Suite à ce rappel, il est fait appel aux volontaires au sein du Conseil. Se portent candidats : Mesdames Nicole Boyer, Véronique Franceschi, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet

Ces candidatures n'appelant aucune opposition, le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement pour ces désignations.

2026-17 Désignation des élus représentant la commune aux commissions de la CCBPD

Le nouvel exécutif de la Communauté de Communes a été élu le mercredi 16 avril. Les Vice-présidents présenteront lors du bureau des Maires du mercredi 22 avril l'organisation des commissions et groupes de travail que chacun souhaite mettre en place.

Néanmoins, par c'est une délibération que les conseillers municipaux volontaires pour siéger au sein de ces commissions devront être identifiés comme référant de la commune. Normalement, une note complémentaire sera adressée au conseil à l'issue de la réunion du bureau des Maires.

A ce jour, sont identifiées les commissions suivantes :

- Commission voirie
- Commission déchets
- Commission environnement-agriculture
- Commission urbanisme
- Commission développement économique
- Commission mobilités
- Commission petite-enfance/jeunesse

Par ailleurs, des référents seront également désignés au sein des conseils municipaux pour participer à des groupes de travail ponctuels et/ou être informés sur un sujet donné des actions de la CCBPD à titre d'exemple 1 référent Ambroisie, 1 référent PCS, 1 référent actions sociales, ...

Suite à ce rappel, il est fait appel aux volontaires au sein du Conseil. Se portent candidats :

- Commission voirie : Michel LEBLANC
- Commission déchets : Véronique FRANCESCHI
- Commission environnement-agriculture : Michelle RATTON & Marjolaine CHARENSOL
- Commission urbanisme : Sylvie JOVILLARD & Eddy RECHAGNIEUX (et pour les groupes de travail : Bruno COCHET et Patrick PUPAT)
- Commission développement économique : Anthony BONNARD & Christine LOUIS
- Commission mobilités : Véronique FRANCECSHI & Michel LEBLANC
- Commission familles/services : Christine LOUIS
  Référant ambroisie : Michelle RATTON
  Référant PCS : Sylvie JOVILLARD

Ces candidatures n'appelant aucune opposition, le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement pour ces désignations.

2026-18 Validation tarifs de la cantine-garderie

La gestion comptable en mode compte financier unique nous fait supporter des exigences supplémentaires de la part du Trésorier payeur en matière de formalisme des délibérations. Il convient de fournir à la Trésorerie une délibération reprécisant les tarifs de la garderie qui s'élèvent à :

Forfait garderie matin : 2 euros

Garderie après-midi : forfait d'1 euro / demi-heure de présence

Toute d'1/2 heure entamée est facturée.

Le conseil Municipal, n'ayant pas besoin de précision complémentaire, il est procédé au vote de cette délibération :

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 - Unanimité : oui

2026-19 Droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser

Avec le précédent PLu, le conseil municipal avait voté l'application d'un droit de préemption renforcé sur toutes les parcelles urbanisées ou à urbaniser. Cette délibération était datée à l'existence de l'ancien PLU. Le nouveau PLU ayant été adopté, il conviendrait de pouvoir reprendre cette délibération, seul moyen d'information anticipé sur une vente à venir et qui permet à la commune avant tout acte notarié d'avoir une vue sur les procédures en cours sur son territoire. Par extension, ce droit permet à son titulaire (Etat, collectivité) d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Le notaire doit transmettre à la commune la Déclaration d'Intention d'Aliéner. Le Maire dispose alors d'un délai de 2 mois pour se prononcer c'est-à-dire :

- soit renoncer à l'acquisition,
- soit acquérir et donc exercer son droit de préemption.

Passé ce délai, son silence vaudra renonciation.

Il existe un **DPU dit « renforcé »**, qui est l'extension du droit de préemption urbain simple. Il s'applique sur des biens qui normalement étaient exclus du droit de préemption simple. C'est au notaire de s'assurer de l'existence d'un éventuel droit de préemption, il procèdera alors à ce que l'on appelle sa « purge ».

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, en application de l'article L 211-1 d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur toutes les zones urbaines et zones à urbaniser délimités par le PLU approuvé en date du 2 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'instauration de ce droit de préemption urbain renforcé sur zones urbaines et à urbaniser délimitées par le PLU.

2026-20 Demande subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre du projet d'aménagement de cheminement modes doux (piétons/vélos) sur le secteur des Ponts-Tarrets, il est prévu la réalisation de ralentisseurs en entrée de la zone des Ponts-tarrets pour atténuer la vitesse des véhicules sur la RD 385 et sécuriser la traversée piétonne de la Voie du tacot.

Ce montant de travaux est hors enveloppe intercommunale voirie mais sera coordonné par la CCBPD dans le cadre du projet global. Cette réalisation est estimée à 53820 euros HT éligible aux enveloppes amendes de police au titre de la sécurisation de cheminements. Il est possible de solliciter une subvention à hauteur maximale de 80% du montant HT des travaux.

Aussi, il est soumis au Conseil municipal la possibilité de délibérer pour demander une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 43056 euros.

Informations diverses

Plan Communal de Sauvegarde : lors de la présentation aux membres du Conseil, dans l'organigramme du Poste de commandement, il nous faut désigner 2 élus supplémentaires en plus de ceux déjà affectés pour assurer en cas de déclenchement de notre PCS les fonctions suivantes :

- Encadrement des bénévoles
- Gestion de la main courante et suivi des procédures du PCS

Se proposent : Patrick Pupat pour l'Encadrement des bénévoles et Eddy Rechagnieux pour la Gestion de la main courante et suivi des procédures du PCS .

Le DICRIM est en cours d'impression et pourra être distribué prochainement à tous les habitants et envoyé à la S/préfecture avec notre PCS

Fleurissement : les plantations auront lieu le jeudi 7 mai

Syder : élection du nouveau Président. Point sur la démarche performantielle sur la commune et les quelques dysfonctionnements encore constatés sur Billy. Une prochaine réunion syndicale est prévue pour élire l'exécutif.

SAVA : élection d'un nouveau exécutif et constitution de 2 commissions : une consacrée aux appels d'offres et l'autre aux DSP

Jeux publics : suite à la visite de contrôle, des barrières sont à changer. Les commandes de matériel ont été faites pour la remise en sécurité du City Stade.

Plateformes vélos : en attente du devis de l'électricien

Livret d'accueil nouveaux arrivants et boite à livres : réactualisation du livret d'accueil. S'agissant de la boite à livres qui était jusqu'à présent installée sur la Place, celle-ci a été enlevée en raison des travaux d'aménagement de la Place et permettre la remise en état du placard qui sert de boite à livres. Elle sera repositionnée vers la mairie.

P'tit Légny : le petit café communal a ouvert ses portes le 20 avril. Bon démarrage avec un passage régulier. Une inauguration conjointe avec la Place est prévue le 5 juin.

Association jean Borel : élection du bureau avec reconduction de la Présidente. Le démarrage du chantier de l'extension est prévue pour fin 2026

Séance levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Nathalie Banes

le Maire
Sylvie Jovillard

MAIRIE DE LEGNY (RHÔNE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

FEUILLE DE PRESENCE

NOM – PRENOM	SIGNATURES
BANES NATHALIE	
BONNARD ANTHONY	
BOYER NICOLE	
CHARENSOL MARJOLAINE	
COCHET BRUNO	
FRANCESCHI VERONIQUE	Absente excusée. Pouvoir à C. Louis
JOVILLARD SYLVIE	
LEBLANC MICHEL	
LOUIS CHRISTINE	
PUPAT PATRICK	
RATTON MICHELE	
RECHAGNIEUX EDDY	
RODET FABIENNE	
SAUNIER EMMANUEL	
THEVENET OLIVIER	